



## MESURES SALARIALES URGENTES & INDISPENSABLES, SELON FORCE OUVRIÈRE

AXESS annonce mettre à la signature un accord prévoyant des mesures de revalorisations salariales, de plus de 1 milliard d'euros, pour 2023 et 2024.

Cela équivaut, pour chaque salarié de la Branche Sanitaire, Sociale et Médico-sociale, au maximum à **53,40 EUROS brut mensuels**, sur la durée **déterminée de 18 mois**.

**MAIS, DE TOUTE FAÇON, car il y a toujours un MAIS, et AXESS ne l'a pas communiqué :**

### **LE FINANCEMENT N'EST PAS GARANTI**

L'accord prévoit que « sa mise en œuvre est conditionnée à l'obtention de garantie de financement par secteurs d'activités et par financeurs ».

Pour FORCE OUVRIERE Action Sociale et Santé Privée, une véritable augmentation des salaires passe par la signature de notre accord de revalorisations salariales, à savoir :

- **L'INDEMNITE FORFAITAIRE MENSUELLE SEGUR DE 238 € BRUT (183 € NET), POUR TOUS, A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022.**
- **LA MAJORATION DE 25 % DES HEURES TRAVAILLÉES DE NUIT ENTRE 23H ET 6H.**
- **LA MAJORATION DE 20 % DES HEURES TRAVAILLÉES LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.**
- **LA MAJORATION DE 50 % DES GARDES DES PERSONNELS MÉDICAUX.**
- **L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES DE 25 % DANS CHAQUE CONVENTION COLLECTIVE.**

**ET POUR CE FAIRE, AXESS PEUT LE SIGNER MÊME APRÈS LE 24 JANVIER ...**

Paris le 24 janvier 2024